

Les migrants renforcent l'économie belge

Des économistes de l'UCL ont chiffré l'impact budgétaire de l'immigration. Le bénéfice pour les Finances du Royaume serait de 0,5 % du PIB, soit deux milliards par an.

Peut-on estimer l'impact réel que représentera la vague de demande d'asile actuelle sur l'économie belge? Des chercheurs de l'UCL ont étudié la question et leurs conclusions sont résolument optimistes.

Ils constatent ainsi que les effets des vagues de migration ré-

cente sur l'emploi et les salaires sont légèrement positifs.

Les économistes néo-louvainistes ont également établi un scénario raisonnable de l'impact de l'immigration sur les finances publiques. Il serait positif et correspondrait à 0,5 % du PIB, soit environ 2 milliards d'euros actuellement.

Frédéric Docquier, un des auteurs de la recherche, reconnaît qu'on manque actuellement de données sur les demandeurs d'asile pour affirmer que la vague actuelle aura des effets semblables aux précédentes. Il souligne cependant qu'« on constate aussi que dans des pays comme la Syrie, le niveau de formation

a augmenté ces dernières années. Les jeunes qui arrivent ont un meilleur niveau que la moyenne de leur pays, même si ce niveau est inférieur à ce qu'on connaît ici ». L'étude plaide pour accorder rapidement le droit au travail des demandeurs d'asile. ■

Les migrants apportent 2 milliards au budget

- Une étude de l'UCL estime que l'impact budgétaire de l'immigration est de 0,5 % du PIB, soit deux milliards au PIB actuel.
- D'autres effets positifs ont été identifiés.
- Quant au parcours d'intégration, Ecolo se dit contre son caractère obligatoire.

Entre ceux qui estiment que l'asile et les vagues d'immigration vont enrayer l'économie belge et ceux qui, au contraire, y voient une belle opportunité, il est parfois difficile de s'y retrouver. Les économistes de l'UCL (1) ont décidé de creuser la question et les conclusions vont plutôt dans le sens d'un apport bénéfique. Voici pourquoi.

1 La vague de demandes d'asile actuelle n'est pas inédite. Les chercheurs estiment qu'il y a déjà eu deux pics de demandes d'asile dans l'histoire récente, en 1994, avec l'arrivée de 25.000 personnes, provenant essentiellement du Congo, de Roumanie et des Balkans. Et en 2000, avec 40.000 réfugiés, originaires du Congo, de la Tchétchénie, du Kosovo, d'Afghanistan et d'Irak. « Selon toute vraisemblance, les chiffres avancés pour la Belgique sont en ligne avec le pic de 1994. Ce choc ne re-

présente que 0,3 à 0,4 % de la population belge en âge d'activité, et le choc sur le marché du travail sera de moindre ampleur puisqu'une partie des demandeurs d'asile a moins de 15 ans. »

2 L'immigration n'est pas néfaste sur les salaires et l'emploi. « En Belgique, l'effet de l'immigration sur le salaire moyen des natifs est positif, compris entre 0 et 1 % ; l'effet sur le salaire des travailleurs peu qualifiés varie de 0,6 à 1,2 %. L'effet sur l'emploi des natifs est également positif, mais négligeable. » Ces chiffres se basent sur l'immigration des années 90, mais les chercheurs estiment que des réponses de même ampleur ont été détectées pour la période 2000-2007.

3 L'immigration a des effets bénéfiques sur les finances publiques. Sur la base d'études internationales, les chercheurs ont émis un scénario raisonnable de l'impact de l'immigration sur les Finances de l'Etat belge. L'impact serait positif : 0,5 % du produit intérieur brut. Au PIB actuel, cela représente environ deux milliards d'euros, « à supposer qu'un tiers de la consommation publique soit affecté par l'immigration (un scénario raisonnable) », dit l'étude.

4 Les précédents pics de demande d'asile ne s'accompagnent pas de hausses du chômage. Les effets positifs sur les salaires, l'emploi et les finances concernent tous les types de migration, et pas seulement l'asile.

Peut-on extrapoler sur l'asile? C'est délicat parce que le profil de ces populations est différent. Mais des éléments plaident en ce sens. Tout d'abord, une étude de l'ULB réalisée en 2014, démontre que les demandeurs d'asile ont les mêmes taux d'emploi et de participation que les natifs. Ensuite, on n'observe pas de hausse du chômage lors des grands flux migratoires, au contraire, quand le pourcentage du nombre de demandeurs d'asile a augmenté, le

chômage a baissé. Au moment des vagues et deux années après.

Si l'étude a identifié des effets bénéfiques de l'immigration sur l'économie, elle reste prudente sur les effets de la crise de l'asile. « Des incertitudes pèsent à ce sujet. Mais il y a de fortes raisons de penser que cette situation peut être transformée en opportunité. » Les chercheurs recommandent dès lors d'accorder rapidement le droit au travail des demandeurs d'asile et d'organiser des formations professionnelles et de langue. Deuxièmement, il faut davantage informer et documenter les citoyens sur les complémentarités entre natifs et immigrés. « Les pratiques discriminatoires, l'intolérance et le racisme conduisent les immigrés à se ghettoïser et à rejeter les normes et valeurs des pays d'accueil. » ■

BERNARD DÉMONTY

(1) « Crise des réfugiés : quelques clarifications s'imposent! », dans le dernier numéro de *Regards économiques*, disponible à l'adresse www.regards-economiques.be.

UN DES AUTEURS**« Les plus qualifiés arrivent en premier »**

Frédéric Docquier est professeur à l'UCL et l'un des auteurs de l'étude sur l'impact économique de l'asile et de la migration.

Vous constatez que les vagues d'immigration ont été plutôt bien absorbées en Belgique. Pourra-t-on en dire autant de la vague de demande d'asile actuelle ?

Il est très difficile de le savoir parce qu'on manque de données sur les demandeurs d'asile. Mais je ne pense pas que la structure de cette population soit très différente de celle des autres non-Européens installés en Belgique et dont l'intégration au bout de quatre ans n'est pas mauvaise. A court terme, il va y avoir un problème de langue, mais il peut être résorbé à moyen terme, après six mois ou un an. On constate aussi que dans des pays comme la Syrie, le niveau de formation a augmenté ces dernières années. Les jeunes qui arrivent ont un meilleur niveau que la moyenne de leur pays, même si ce niveau est inférieur à ce qu'on connaît ici.

Vous expliquez aussi que si l'arrivée de migrants est stationnaire et non brutale, l'intégration s'en trouve facilitée.

Effectivement. Si l'on a un flux régulier, par exemple six mois pour passer du statut de dépendant social à contributeur social, les choses peuvent se passer de manière fluide : il y a des gens qui entrent et des gens qui sortent de la sécurité sociale. Mais ici, sur quelques semaines, on a des pics importants. Cela peut créer une congestion sur le court terme. Pourtant, on constate que lors des vagues de

demande d'asile précédentes, le taux de chômage

n'a pas augmenté.

En effet. Même lors de la grosse vague de 2000, plus importante que l'actuelle, le taux de chômage n'a pas augmenté, même s'il est difficile de corréliser la baisse du chômage et la venue de l'immigration. Evidemment, si la vague actuelle se prolonge, le scénario sera peut-être différent. Actuellement, on s'attend à 25.000 ou 30.000 réfugiés sur l'année. Le flux va sans doute s'atténuer avec la venue de l'hiver. La suite dépendra de facteurs géopolitiques et de la faculté de la Turquie d'accueillir des réfugiés. Mais dans le passé aussi, il y a eu des pics, on a craint qu'ils s'installent dans la durée mais ils ont en fait été limités dans le temps. Mais si le pic se poursuit et qu'on atteint le chiffre de 40.000 en 2016, on sera devant une crise sans précédent.

Vous êtes assez attentiste voire optimiste sur la capacité d'intégration de la Belgique. Les employeurs se sont montrés assez ouverts eux aussi, non ?

Ils ont été assez optimistes dans un premier temps, puis se sont rétractés. Les patrons allemands ont, eux, très vite plaidé pour l'attribution de permis de travail. Cela tient peut-être au fait que, dans les vagues de demandes d'asile, les meilleurs profils sur le marché du travail arrivent en premier dans le pays d'accueil. L'Allemagne a peut-être compté sur cette main-d'œuvre qualifiée. Mais dans un second temps, arrive une vague de personnes moins éduquées. C'est peut-être cela qui refroidit certains. On l'a vu avec la Pologne : l'Angleterre a vite accueilli les Polonais et a donné du travail aux premiers arrivés, très qualifiés. Et des pays comme la Belgique ont accueilli ensuite des personnes moins qualifiées, qui ont souvent dû travailler au noir.

B.DY

ALLEMAGNE**Les migrants, un risque financier pour Schäuble**

Le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble a reconnu mardi qu'il « ne savait

pas » si le budget fédéral allemand pourrait ressortir à l'équilibre l'an prochain, ce qui reste son objectif. L'Etat fédéral fait face à des milliards d'euros de dépenses qu'il n'avait pas anticipées, alors

que l'Allemagne attend cette année autour d'un million de demandeurs d'asile. Ces arrivées massives recèlent « un potentiel de risque incroyable » pour les finances publiques, a déclaré M. Schäuble. (afp)

TEMOIGNAGE**« Travailler, pour moi, c'était obligatoire »**

Patricia a dû fuir le Cameroun en 2009 à cause de son homosexualité. « Au Cameroun, en tant qu'homosexuel, on risque la prison et encore, c'est quand on a de la chance. Il n'est pas rare que des personnes se fassent

passer à tabac, parfois jusqu'à la mort. » Devant un tel risque pour sa vie, Patricia décide alors de partir à l'étranger. Plus rien ne la retient dans son pays natal, ses parents l'ont reniée. Peu importe la destination, elle veut juste ne plus avoir à craindre pour sa vie au quotidien. « J'ai alors pris contact avec un passeur. Il m'a demandé 1.500 euros. Puis il nous a mis dans un avion. Puis, par un petit matin brumeux, nous étions à

l'aéroport de Zaventem. Sans savoir où nous étions. » Patricia, après quelques déboires, parvient à trouver refuge au sein de la communauté africaine de la capitale. « J'ai rencontré une dame qui m'a dit qu'elle voulait bien m'héberger pour la nuit, mais qu'elle me conduirait à l'Office des étrangers à la première heure le lendemain. » Patricia a 20 ans quand elle entame les démarches pour obtenir le statut de réfugié en Belgique. « Je suis passée par un centre puis par le CPAS. Pendant ce temps, j'ai suivi une formation de commis de cuisine. Travailler, pour moi, c'était obligatoire. Je ne me voyais pas rester à la maison à rien faire. » Après cette formation, Patricia postule immédiatement pour travailler en cuisine à l'hôpital d'Ixelles. « J'y ai travaillé un an,

le temps de mon CDD. J'ai demandé s'il était possible de prolonger mon contrat. Mais ma cheffe m'a répondu que le budget n'était pas suffisant », se souvient la jeune femme. Entre-temps, Patricia avait obtenu le statut de réfugié. Comme elle ne retrouve pas d'emploi, elle s'inscrit au chômage puis commence une formation, de boucherie cette fois. « Durant mon stage, j'avais postulé chez Colruyt. J'ai commencé en boucherie, où je désosais le porc. Aujourd'hui, après une nouvelle formation, je suis passée en rayon charcuterie où je prépare, entre autres, les boudins et les pâtés. Cela fait deux ans et demi environ aujourd'hui. Je remercie vraiment la Belgique pour ce qu'elle a fait pour moi. Mais je pense lui avoir aussi rendu la pareille. »

TH.CA.

Ecolo « On veut intégrer, on va exclure »

Les Régions n'en ont pas fini avec la mise en place d'un parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants, dont les demandeurs d'asile. A Bruxelles, on est loin du compte, même si le PS lui-même, par la voix de Laurette Onkelinx et Rudi Vervoort, plaide désormais en ce sens. En Wallonie, le débat rebondira à nouveau ce mercredi en séance plénière du parlement: la majorité PS-CDH devrait évacuer la proposition de décret déposée en début d'année par l'opposition MR, et s'engager dans la foulée à déposer un texte qui rendra contraignantes les quatre phases du parcours: accueil, cours de français, citoyenneté et insertion socioprofessionnelle.

Ecolo, seule voix dissonante

L'afflux massif de demandeurs d'asile sur notre territoire a changé la donne: du PS au MR en passant par le CDH, le paysage politique affiche une étonnante unanimité sur un renforcement des procédures d'accueil et d'insertion, avec des nuances à la clé, il est vrai. Parmi les quatre formations traditionnelles, la seule voix dissonante vient d'Ecolo. Les élus verts de Bruxelles et de Wallonie partagent la même analyse

et les mêmes craintes: « *D'accord pour un parcours d'accueil, mais pas pour un parcours d'exclusion* », disent en chœur le Bruxellois Alain Maron et le Wallon Mathieu Daele.

« *Ce parcours est une chance, un investissement pour le vivre ensemble* », dit le premier. « *Accueillir et accompagner ces personnes est une nécessité*, ajoute le second. *Notre soutien à la mise en œuvre de cette politique est inconditionnel* », ajoute le second. Mais, ajoute-t-il aussitôt, « *faire de la question de l'obligation une priorité, c'est entrer dans une logique de musculature qui ne rime à rien alors que les moyens ne sont pas disponibles pour assurer le succès de l'opération* ».

A Bruxelles, deux opérateurs francophones de terrain devraient voir le jour. C'est insuffisant pour faire face aux besoins. En Wallonie, le ministre Maxime Prévot (CDH) prévoit de débloquer dix millions d'euros et d'engager une centaine de personnes pour accompagner les migrants. Cent heures de cours de français et vingt heures de formation à la citoyenneté sont programmées. Pour Ecolo, ces moyens sont dérisoires: « *Peanuts!*, lance Mathieu Daele. *Aujourd'hui déjà, les ac-*

teurs de terrain ne peuvent pas répondre à la demande. Les engagements sont ridiculement bas. Ils ne sont absolument pas à la hauteur des besoins et des ambitions. »

Sanctions antisociales

La prédiction verte est catégorique: « *Plutôt que de favoriser l'insertion, un dispositif incapable de faire face à la demande réelle, obligé de sélectionner les candidats au parcours, va générer de la frustration et de l'exclusion. Obliger sans s'en donner les moyens, c'est exclure. Au mieux, la Wallonie va organiser des formations au rabais qui ne permettront pas aux migrants de se prendre en charge.* »

Ecolo se dit également très inquiet de l'impact que pourraient avoir des sanctions renforcées contre ceux qui échapperaient au parcours d'intégration: aux sanctions administratives viendrait s'ajouter un signalement auprès des communes et des CPAS. « *On irait ainsi beaucoup plus loin que la Flandre*, disent Mathieu Daele et Alain Maron. *Des sanctions comme celles-là sont antisociales et vont aussi générer de l'exclusion. Comment le PS peut-il accepter une chose pareille?* » ■

ÉRIC DEFFET